



VICE-PRESIDENCE,
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉCONOMIE BLEUE
ET DU DOMAINE,
en charge de la recherche

N° 1525

/ VP / DBS / ZOO

DIRECTION DE LA BIOSECURITE

Papeete, le 23 AOÛT 2021

Le Directeur

Affaire suivie par : **AS**
Valérie ROY

NOTE INFORMATIVE AUX IMPORTATEURS

Objet : Evolution de l'infection par les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité et de la maladie de Newcastle en Bulgarie.

Réf. : - Loi du pays n° 2013-12 du 06 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés ;
- Arrêté n° 979 CM du 24 juillet 2015 modifié portant fixation de la liste des marchandises susceptibles de véhiculer des agents de maladies transmissibles des animaux et de la liste des denrées alimentaires et aliments pour animaux susceptibles de ne pas répondre aux conditions de sécurité sanitaire des aliments ;
- Rapport final 2021 de la 88e Session Générale annuelle de l'Assemblée Mondiale des Délégués Nationaux auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ;
- Résolution n° 26 du 28 mai 2021 de l'assemblée mondiale des Délégués de l'OIE portant amendement au Code sanitaire pour les animaux terrestres ;
- Chapitre 10.4. du code terrestre de l'OIE tel qu'amendé par la résolution n° 26 du 28 mai 2021 ;
- Note aux importateurs n° 869 VP/DBS/DIR du 14 mai 2021 ;
- Rapports finaux n° FUR_150608 et FUR_151260 notifié à l'OIE les 12 juillet et 19 août 2021.

Mesdames, Messieurs,

Un délai de 28 jours s'étant écoulé après la clôture des foyers d'influenza aviaire hautement pathogène H5 chez les volailles des premières divisions administratives Haskovo et Plevén, ces premières divisions administratives ont recouvré leur statut de zone indemne d'influenza aviaire de haute pathogénicité.

Le tableau ci-après synthétise les dates de restrictions par division administrative depuis un an, pour les viandes de volailles, produits à base de viande, œufs et ovoproduits n'ayant pas été soumis à un traitement thermique garantissant la destruction des virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) et de la maladie de Newcastle (ND) :

Provinces de restriction	Dates d'élevage dans les 21 jours précédant l'abattage, d'abattage, de ponte et d'emballage limites	Virus
Haskovo	Entre le 31-mar-21 et le 10-juin-21	IAHP H5
Pleven	Entre le 13-janv-21 et le 29-mai-21	IAHP H5
Plovdiv	Entre le 27-janv-20 et le 13-oct-20 et à compter du 02-avr-21	IAHP H5N8 IAHP H5
Vidin	Entre le 08-juin-20 et le 13-oct-20	ND

La présente note remplace la note n° 869 VP/DBS/DIR du 14 mai 2021.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Vice-Président et par délégation,

Ramon TAAE

